Image not found or type unknown

titre de séjour "étranger malade"

Par **lyassi**, le **30/11/2022** à **21:10**

Bonjour ,

En 2020 , j'étais victime d'un accident de voie public , percutée en tant que pietonne par un véhicule me provocant un trauma cranien avec coma et risque vital elevé.
Maintenant que je vais mieux , je souffre toujours de beaucoup de sequelles au niveau physique et surtout cognitif en plus d'un traitement pour epelepsie à vie selon mes neurologues.
Ma question est est ce que je peux passer par la procedure d'etranger malade sachant que ma maladie n'est pas vitale mais il s'agit plutot d'un handicap actuellement ?
Merci pour votre attention et votre aide.
cordialement

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2022** à **08:39**

Bonjour

Si vous estimez que votre état nécessite une prise en charge médicale vous pouvez faire un dossier, mais les demandes de titre de séjour pour raisons médicales sont soumises à l'avis d'un collège de médecin de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, qui donne son avis au préfet .

https://www.ofii.fr/procedure/etranger-malade/

Il faudrait être plus précise sur votre situation juridique actuelle.

Où avez vous été victime de cet accident.. France, Etranger ?

Par **youris**, le **01/12/2022** à **10:39**

bonjour,

il faut qu'il n'existe pas de traitement approprié dans votre pays.

titre de séjour étranger malade

salutations

Par **lyassi**, le **01/12/2022** à **11:09**

Pour être plus précise je suis venue avec un titre de séjour "étudiant" , et actuellement aprés avoir obtenu mon master j'ai un APS (autorisation provisoire de séjour) j'ai un ans pour trouver un emploi et changer mon statut de "étudiàt" à "salarié" et si je ne trouve pas je serais dans l'obligation de rentrer dans mon pays.et pour l'accident je l'ai eu en france oui.
Le traitement d'epelepsie existe dans mon pays (le maroc) par contre je ne peux pas prendre à ma charge un traitement à vie (il n'ya pas de notion de carte vital au maroc) , en plus j'ai besoin de la rééducation cognitive car je souffre de beaucoup de probleme de memoire de concentration d'une incapacité d'inibation .... et cela n'existe pas dans mon pays , + la psycologie et psychiatrie qui coute une fortune

Par **lyassi**, le **01/12/2022** à **11:12**

j'ai porté plainte contre le monsieur qui m'avait renversé en passage pietons , l'affaire est toujours en cours je n'ai meme pas eu mon expertise medical donc pas encore indemnisée (ca prend du temps selon mon avocat) elle est specialiste en degats corporelles donc elle sait pss quoi faire pour que je puisse obtenir un sejour ici en france

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés